

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2013

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Série : ES

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures + 1 heure

COEFFICIENT : 7 + 2

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Ce sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.
Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Pour l'enseignement obligatoire, le candidat traitera au choix soit la dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire, soit l'épreuve composée.

Pour l'enseignement de spécialité, le candidat traitera au choix l'un des deux sujets de la spécialité pour laquelle il est inscrit :

- Économie approfondie, pages numérotées de 7/13 à 10/13.
- Sciences sociales et politiques, pages numérotées de 11/13 à 13/13.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte trois documents.

Dans quelle mesure le recours au protectionnisme est-il souhaitable ?

DOCUMENT 1

Salaires horaires moyens dans l'industrie (charges ⁽¹⁾ comprises), en dollars courants

	2000	2002	2004	2006	2007
Allemagne	23,04	24,69	33,42	34,63	38,05
Autriche	21,25	22,74	31,46	33,82	37,79
Belgique	24,53	27,49	37,64	39,43	44,56
Chine	0,47	0,59	0,76	1,00	1,22
Espagne	13,11	12,84	18,34	19,79	22,43
Etats-Unis	19,88	----	23,12	24,15	24,59
Finlande	20,37	22,45	31,48	34,13	38,15
France	22,90	25,48	35,36	37,95	42,76
Grèce	10,12	11,74	14,52	15,96	18,03
Italie	17,50	18,84	26,57	43,63	61,40
Pays-Bas	20,56	23,74	33,83	----	----
Portugal	7,49	8,58	12,67	13,76	15,49

Source : *L'émergence de la Chine : impact économique et implications de politique économique*, Patrick ARTUS, Jacques MISTRAL, Valérie PLAGNOL, Conseil d'Analyse Économique, 2011.

⁽¹⁾ Charges : cotisations sociales.

DOCUMENT 2

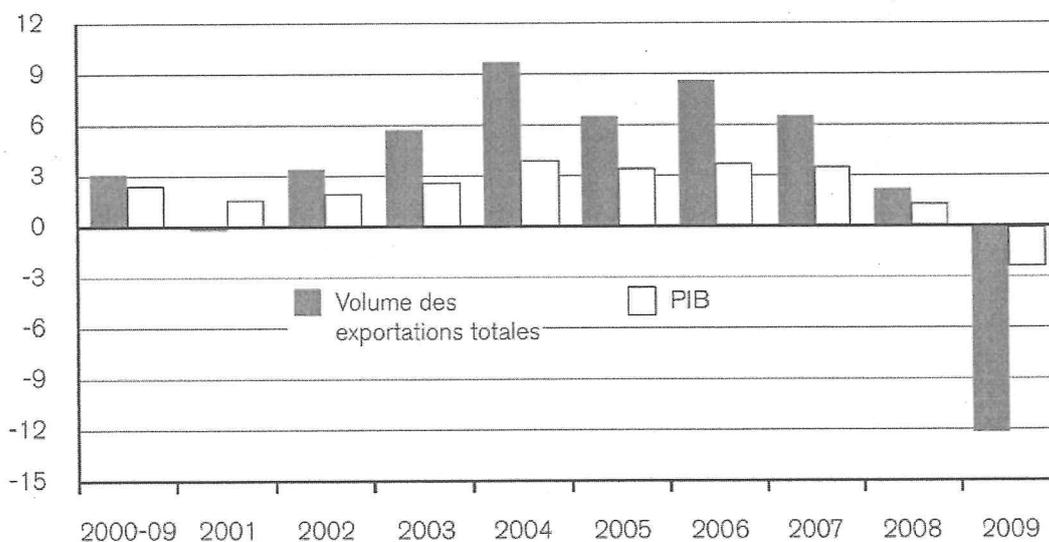
Taxes sur les importations en 2007 (en % de leur valeur)

Importateurs	Total	Agriculture	Textile	Reste de l'industrie
Pays riches	2,7	14,6	7,8	1,7
Australie	3,5	1,5	12,3	3,2
Canada	3,3	18,1	12,4	1,8
Etats-Unis	1,7	5,5	9,8	1,1
Japon	2,5	23,8	7,0	0,7
Union Européenne à 27	2,6	14,6	7,0	1,7
Pays en développement	8,0	18,3	13,3	7,0
Chine	6,3	9,2	9,2	5,9
Inde	17,9	60,5	15,1	14,3
Maghreb	10,4	24,4	19,0	9,0
Mexique	6,6	15,5	15,7	5,4
Turquie	4,3	41,1	4,4	1,5
Pays les moins avancés	10,1	12,6	17,7	9,3
Bangladesh	10,2	11,2	21,2	9,6
Afrique Subsaharienne	9,2	11,3	17,9	8,4
Monde	4,4	15,9	9,2	3,4

Source : « La protection commerciale dans le monde », *La lettre du CEPII*, juillet 2012.

DOCUMENT 3

Volume des exportations mondiales de marchandises et produit intérieur brut mondial, 2000-2009 (Variation annuelle en %)



Source : *Statistiques du commerce international 2010*, Organisation mondiale du commerce.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties.

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances

1. Montrez que le PIB ne permet pas d'évaluer la soutenabilité de la croissance. (3 points)

2. En quoi les conflits sociaux peuvent-ils être considérés comme une forme de pathologie ? (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Après avoir présenté le document, vous comparerez les évolutions de l'activité économique dans les différentes zones géographiques.

DOCUMENT

Croissance annuelle du PIB en volume entre 1999 et 2012 (en %)

	Moyenne annuelle 1999-2008	2009	2010	2011	2012 (prévisions)
Monde	3,8	-1,2	5,0	3,8	3,4
États-Unis	2,5	-3,5	3,0	1,7	2,0
Zone Euro	2,1	-4,2	1,8	1,6	0,2
Japon	1,2	-6,3	4,1	-0,3	2,0

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n°90, 2011.

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)**

Cette partie comporte deux documents.

A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez par quels moyens les pouvoirs publics mettent en œuvre la redistribution.

DOCUMENT 1

Montants moyens des prélèvements et des prestations en 2010 (en euros)

	Revenus moyens par unité de consommation ⁽¹⁾ par quantile ⁽²⁾				
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Revenu avant redistribution (A)	7 400	15 489	21 191	28 243	53 582
PRELEVEMENTS	- 440	- 1 258	- 2 466	- 4 129	- 10 621
Financement de la protection sociale	- 521	- 1 204	- 2 021	- 2 989	- 5 803
<i>Dont</i>					
<i>Cotisations sociales</i>	- 366	- 846	- 1 429	- 2 158	- 3 979
Impôts directs ⁽³⁾	81	- 54	- 446	- 1 140	- 4 817
<i>Dont</i>					
<i>Impôts sur le revenu et Prime pour l'Emploi</i> ⁽⁴⁾	136	131	- 153	- 764	- 4 273
PRESTATIONS	4 332	1 418	1 067	819	600
<i>Dont</i>					
<i>Prestations familiales</i>	1 522	851	834	705	543
<i>Aides au logement</i>	1 284	269	102	42	20
<i>Minima sociaux</i>	1 237	175	73	46	25
Revenu disponible (revenu après redistribution) (B)	11 293	15 649	19 792	24 933	43 561
Taux de redistribution (B-A)/A en %	52,6	1,0	- 6,6	- 11,7	- 18,7

Source : D'après « France Portrait social 2011 », INSEE.

⁽¹⁾ Revenu moyen qui tient compte de la composition des ménages.

⁽²⁾ L'ensemble des ménages a été réparti dans cinq catégories de taille égale (20% des ménages) ordonnées selon le revenu. Q1 : 20% des plus modestes. Q5 : 20% des plus riches.

⁽³⁾ Les impôts directs sont les impôts payés directement par le contribuable.

⁽⁴⁾ Les ménages à bas revenu ne payant pas d'impôts sur le revenu peuvent bénéficier de versements au titre de « crédits d'impôts » et de la « prime pour l'emploi » versée aux actifs occupés ayant perçu des revenus professionnels en dessous d'un certain seuil de revenu.

DOCUMENT 2

L'enseignement est le domaine le mieux documenté pour évaluer les effets redistributifs de la fourniture de biens [collectifs] financés par l'impôt. Nous connaissons en effet la scolarisation au sein des familles, et les dépenses d'éducation sont facilement identifiables au sein des administrations publiques. Qu'observe-t-on ?

Les dépenses d'éducation opèrent évidemment une redistribution horizontale, des ménages sans enfants vers les ménages avec enfants, à niveau de revenu équivalent.

Mais elles opèrent également une redistribution verticale entre les familles, selon le niveau de revenu. En effet, le nombre moyen d'enfant par famille, et la durée moyenne de scolarisation diffèrent singulièrement selon le niveau de revenu. Si l'on découpe les ménages par niveau de revenu, on trouve plus de familles avec enfants en bas âge dans les déciles inférieurs. Les raisons sont multiples. Les revenus d'activité sont généralement croissants avec l'âge ainsi que les revenus du patrimoine. Les hauts déciles comportent ainsi davantage de ménages plus âgés. Par ailleurs, notamment pour les retraités, les enfants ne sont plus à charge. (...)

Il s'y ajoute le fait qu'à même niveau de revenu initial, les familles avec enfants seront, mécaniquement, placées plus bas en termes de revenu par équivalent adulte. La scolarisation étant obligatoire, et les dépenses d'éducation étant relativement fortes en France dans le primaire et le secondaire, il apparaît que les dépenses d'éducation liées à la scolarisation jusqu'à 16 ans sont plutôt redistributives. (...)

Par le même jeu d'effets de structure, (...) il apparaît à l'inverse que les dépenses d'éducation post-obligatoire⁽¹⁾ et en particulier les dépenses d'enseignement supérieur sont plutôt anti-redistributives, les enfants de ménages pauvres ayant un accès à l'enseignement supérieur beaucoup plus faible que ceux des ménages riches. Les dépenses prises dans leur ensemble, enseignements primaire, secondaire et supérieur, sont néanmoins en définitive, plutôt redistributives.

Source : « Comment fonctionne vraiment la grande machine à redistribuer ? », LANDAIS Camille, *Regards croisés sur l'économie*, 2007.

⁽¹⁾ Éducation post-obligatoire : formation au-delà de l'âge de scolarisation obligatoire (16 ans).

ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE Économie approfondie

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte deux documents.

À quelles difficultés est confrontée la protection sociale en France aujourd'hui ? On pourra privilégier l'exemple de la santé.

DOCUMENT 1

L'objectif d'un système de soins est de préserver la santé d'une population et des individus qui la composent. Les politiques de santé, les comportements individuels et le système de soins concourent ainsi à l'amélioration de l'état de santé. (...)

Les imperfections du marché constituent, elles, une raison plus spécifique à l'instauration de mécanismes publics de couverture du risque. Elles sont de deux ordres : hasard moral⁽¹⁾ et sélection adverse. Il y a un risque moral (ou hasard moral) d'assurance lorsque l'assuré n'est pas incité à un comportement de prévention : assuré et donc protégé, il n'a pas d'incitation directe à se prémunir contre le risque. En matière de maladie, ce risque moral se matérialise ainsi : le niveau de couverture maladie a tendance à augmenter les volumes mais pas le prix unitaire des actes. Ainsi, l'intervention publique doit mettre en place des mécanismes de responsabilisation.

Plus important est le problème de la sélection. En assurance maladie, la concurrence pousse les compagnies d'assurance à pratiquer des stratégies de sélection du risque. L'assureur bénéficie d'une certaine quantité d'informations sur les risques encourus et peut donc faire varier les primes d'assurance selon les caractéristiques des individus.

Source : « Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle », *Rapport d'information du Sénat*, OUDIN Jacques, 1998-1999.

⁽¹⁾ Hasard moral : aléa moral.

DOCUMENT 2

Indicateurs socio-économiques en France

	2000	2005	2010
Dépense courante de santé en milliards d'euros courants	151,6	195,7	234,3
Solde branche maladie ⁽¹⁾ en milliards d'euros courants	- 1,6	- 8	- 11,6
Part des personnes de 60 ans et plus dans la population totale (en %)	20,4	20,6	22,6

Source : *Direction de la Sécurité sociale, INSEE, 2011.*

⁽¹⁾ La branche maladie de la Sécurité sociale assure la prise en charge des dépenses de santé des assurés qui recouvrent les risques maladie, maternité, invalidité et décès.

ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE Économie approfondie

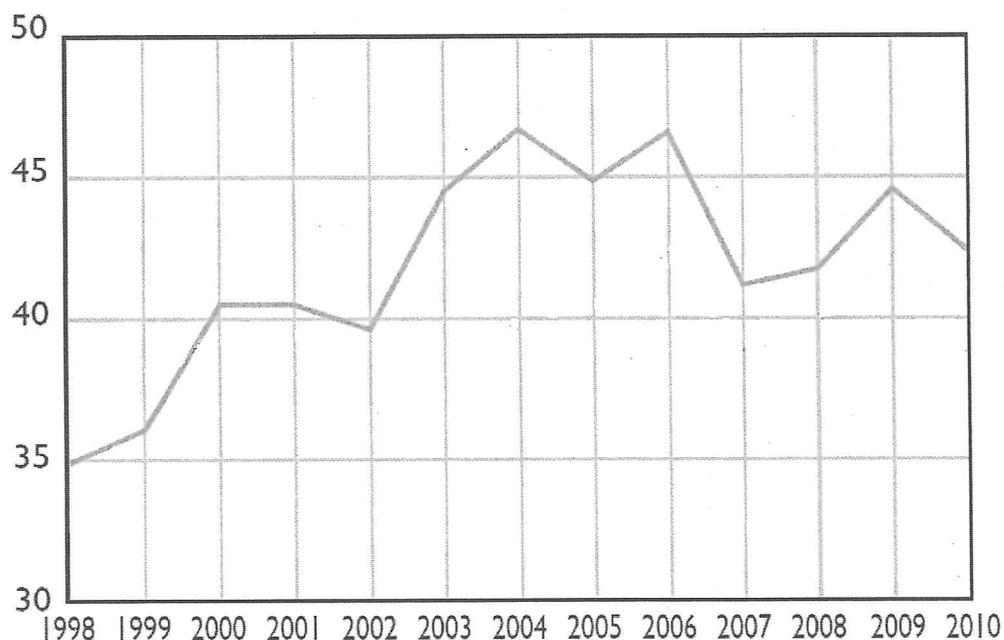
SUJET B

Ce sujet comporte deux documents.

Vous présenterez les caractéristiques du processus de globalisation financière.

DOCUMENT 1

Évolution de la part (en %) du total des actions du CAC 40⁽¹⁾ détenue par des agents économiques non-résidents⁽²⁾



Source : « La détention par les non-résidents des actions des sociétés françaises du CAC 40 à fin 2010 », LE ROUX Julien, *Bulletin de la Banque de France*, 2^{ème} trimestre 2011.

⁽¹⁾ Actions du CAC 40 : actions (fractions du capital d'une entreprise) des 40 principales entreprises françaises cotées sur le marché financier parisien.

⁽²⁾ Agents économiques non-résidents : agents économiques qui ne résident pas en France.

DOCUMENT 2

Depuis la fin des années 1970 et tout au long des années 1980 et 1990, au rythme des innovations financières et du progrès technologique, les marchés de capitaux ont connu un formidable essor. L'introduction de nouveaux titres⁽¹⁾, la création de nouveaux marchés ou de nouveaux segments de marchés ont assurément promu les financements par émission de titres. À cette expansion des financements de marché a parfois été associée l'idée de désintermédiation⁽²⁾, comme si cet essor avait pu se nourrir exclusivement de l'épargne de petits porteurs⁽³⁾ accédant directement aux marchés, comme si le développement des marchés avait pu s'opérer au détriment des intermédiaires bancaires et financiers. (...)

Les banques ont su s'adapter. D'une part, en étendant leur activité à celles des intermédiaires financiers dont elles auraient sinon continué de subir la concurrence (bancassurance, gestion de fonds, etc.). D'autre part, en collectant sur les marchés des ressources leur permettant de compenser la baisse relative des dépôts de leurs clientèles et en y destinant également l'emploi de leurs ressources par l'accroissement de l'activité d'investissement en titres. Comme l'ensemble des intermédiaires financiers, les banques ont ainsi nourri de leurs investissements l'essor des marchés de capitaux.

Source : « Le financement des agents non financiers en Europe : le rôle des intermédiaires financiers demeure prépondérant », CAPELLE-BLANCARD Gunther et COUPPEY-SOUBEYRAN Jézabel, *Économie et Statistique*, 2003.

(1) Titres : actifs financiers.

(2) Désintermédiation : moindre recours aux crédits bancaires pour se financer.

(3) Petits porteurs : agents économiques détenant peu d'actifs financiers.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Sciences sociales et politiques

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte deux documents.

Comment peut-on expliquer l'instabilité des comportements électoraux ?

DOCUMENT 1

C'est la mobilité entre abstention et vote qui apparaît la plus significative. (...) Le deuxième type de volatilité la plus courante est celle interne à un camp (gauche ou droite). On reste dans sa « famille » politique mais on s'y déplace. (...) La mobilité « transgressive » (passer de gauche à droite, ou inversement) est marginale. Elle concerne moins de 10 % des électeurs (...). La barrière gauche / droite demeure relativement imperméable. Le profil de ces électeurs transgressifs est très variable : on trouve à peu près une moitié d'électeurs informés et politisés ([plutôt] conformes à la figure de l'électeur stratège), [l'autre] présentant des caractéristiques opposées : faibles intérêt et compétence pour la politique. La volatilité électorale peut s'expliquer par un affaiblissement du clivage gauche / droite en termes d'offre [qui] a pu provoquer une perte de repères chez des électeurs peu insérés dans la société, se sentant plus incompetents et décodant mal les jeux et enjeux politiques. (...) Ces comportements « flottants » traduisent beaucoup plus une difficulté à se repérer dans l'univers politique qu'ils ne manifestent la naissance d'un « nouvel électeur » au comportement rationnel.

Source : Leçons d'introduction à la science politique, LEFEBVRE Rémi, 2010.

DOCUMENT 2

Les trajectoires de vote à la présidentielle et aux législatives de 2007 selon le groupe socioprofessionnel (en %)

	Stables de gauche ⁽¹⁾	Stables de droite ⁽²⁾	Mobiles entre gauche et droite	Ensemble du panel ⁽³⁾
Indépendants	13	16	8	11
Cadres supérieurs, professions libérales	12	10	5	8
Enseignants	4	2	3	3
Professions intermédiaires	19	18	11	18
Employés	22	20	28	24
Ouvriers	20	19	34	24
Étudiants	7	6	6	7
Inactifs	3	10	6	6
Total ⁽⁴⁾	100	100	100	100

Source : CEVIPOF, 2007.

(1) Il s'agit des électeurs qui ont voté Ségolène Royal au second tour de l'élection présidentielle de mai 2007 et pour le parti socialiste au premier tour des élections législatives en juin 2007.

(2) Il s'agit des électeurs qui ont voté Nicolas Sarkozy au second tour de l'élection présidentielle de mai 2007 et pour l'Union pour un mouvement populaire au premier tour des élections législatives en juin 2007.

(3) Un panel est un groupe de personnes interrogées régulièrement dans le cadre d'une enquête. Ici, il est constitué de 1846 personnes, 24% d'entre elles appartenaient à la catégorie « ouvriers ».

(4) Compte tenu des arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Sciences sociales et politiques

SUJET B

Ce sujet comporte un document.

Quel est l'impact de la construction européenne sur l'action publique des États membres de l'Union européenne ?

DOCUMENT

Après des décennies d'incertitudes, le TUE⁽¹⁾ clarifie quelque peu la répartition et l'exercice de compétences entre l'UE⁽²⁾ et ses États membres. L'article 5 dispose :
« 1/ Le principe d'attribution régit la délimitation des compétences de l'Union. Les principes de subsidiarité et de proportionnalité régissent l'exercice de ces compétences.

2/ En vertu du principe d'attribution, l'Union n'agit que dans les limites des compétences que les États membres lui ont attribuées dans les traités pour atteindre les objectifs que ces traités établissent. Toute compétence non attribuée à l'Union dans les traités appartient aux États membres.

3/ En vertu du principe de subsidiarité, dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'Union intervient seulement si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée, ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres, tant au niveau central qu'au niveau régional et local, mais peuvent l'être mieux, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, au niveau de l'Union (...).

4/ En vertu du principe de proportionnalité, le contenu et la forme de l'action de l'Union n'excède pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs des traités. »

L'Union dispose d'une compétence exclusive dans les domaines suivants : l'union douanière⁽³⁾ ; l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur ; la politique monétaire pour les États membres dont la monnaie est l'euro ; la conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche ; la politique commerciale commune et la conclusion de certains accords. Les compétences partagées entre l'Union et les États membres s'appliquent aux principaux domaines suivants : le marché intérieur ; la politique sociale, pour les aspects définis dans le traité ; la cohésion économique, sociale et territoriale ; l'agriculture et la pêche, à l'exclusion de la conservation des ressources biologiques de la mer ; l'environnement ; la protection des consommateurs ; les transports ; les réseaux transeuropéens ; l'énergie ; la recherche, le développement technologique et l'espace ; la coopération au développement et l'aide humanitaire.

Source : *L'Union européenne*, MATHIEU Jean-Luc, 2008.

⁽¹⁾ TUE : Traité sur l'Union européenne.

⁽²⁾ UE : Union européenne.

⁽³⁾ Union douanière : adoption d'une politique commerciale unique vis-à-vis du reste du monde.